



Prescrite le 27-09-2013 Arrêtée le 23-06-2016 Approuvée le 31-03-2017

Modification approuvée le 19 juin 2025

5b.Plan n°2 : Protection des formes urbaines,du patrimoine architectural et végétal - Zoom 2 - 1/2000e



Echelle :
1/2000e

 Espaces Boisés Classés (EBC)

★ Monuments historiques classés ou inscrits

 Périmètre de protection des Monuments Historiques (500m) - AC1

 Périmètre de site classé du Domaine de Chantilly

 Domaine de Chantilly

 Périmètre de site inscrit de la vallée de la Nonette

PATRIMOINE BÂTI

 Secteur urbain et espace public à préserver (avec n° de désignation)

- Patrimoine bâti remarquable (immeuble ou écurie)
(avec n° de désignation)

..... Murs et clôtures à préserver (avec n° de désignation)

- Implantation des constructions à l'alignement

PATRIMOINE NATUREL

 Protection paysagère (L.151-23 CU)

- Arbre remarquable (avec n° de désignation)
(L.151-23 CU)

- Alignement d'arbres à préserver (L.151-23 CU)

- Maillage de cheminements à renforcer et à préserver et traversées piétonnes de l'hippodrome à préserver (L.151-38 CU)

 Zone humide potentielle

RISQUES NATURELS

 Risque de remontée de nappes phréatiques

- Cavite souterraine

3.EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	
1.1	Aménagement d'un carrefour rue Guilleminot / Av du Général de Gaulle	Commune	130 m²
1.2	Création d'un espace de stationnement ou aménagement d'un carrefour rue Guilleminot / Av du Général de Gaulle	Commune	340 m²
1.3	Réalisation d'un espace pour du stationnement ou extension de l'aire de jeu	Commune	600 m²
1.4	Aménagement d'un carrefour route de Senlis / rue du Connétable	Commune	2900 m²
1.5	Liaison ferroviaire Roissy-Picardie et ses aménagements connexes	SNCF Réseau	9 200 m²
1.6	Agencement des services techniques	Commune	956 m²
1.7	Extension de la Mairie	Commune	550 m²
1.9	Réserve foncière dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal	Commune	623 m²

4. INDICATIONS DIVERSES

UC Noms de zone
 Limites de zones
 Réseau hydrographique
 Marge de recul
 Périmètre de 500 m autour de la Gare
 Orientation d'aménagement et de Programmation

Enjeux environnementaux

- Cavités souterraines
-  Risque de remontée de nappes phréatiques
-  Zone humide potentielle



Les servitudes, le patrimoine (bâti et naturel) repéré et les enjeux environnementaux font l'objet :

- De prescriptions et protections définies aux dispositions générales du règlement écrit,
- De fiches d'identification en annexe du PLU, correspondant aux numéros de désignation.

